

**Galop n°2 (Droit des obligations)**  
**Durée 2 ½ h.**  
**Institut d'Etudes Judiciaires**  
**Résoudre le cas pratique ci-dessous reproduit**  
**(Usage du code civil non annoté autorisé)**

Pierre et Marie Dupin sont ravis, leur fils Jordy, six ans, chante très bien. Un agent commercial, Max Leloup, gérant de la société « Trala la Music », veut le prendre sous contrat. Il reçoit les parents de Jordy. Le contrat est prêt. Sous prétexte qu'il n'a pas le temps, il ne leur explique rien et leur demande de signer ! Pierre demande à lire le contrat qu'il emporte donc chez eux. Les heureux parents consultent leur ami, Maître Follingue, avocate. Cette dernière regarde à peine le contrat et leur dit qu'ils peuvent signer. Ils signent donc le contrat et le réexpédient le 14 Novembre. Le lendemain, le frère de Marie, qui a fait des études de droit, vient dîner. Ils lui donnent le contrat à lire et ce dernier découvre la clause suivante (que M. Leloup s'était bien gardé de leur révéler !) :

« M. et Mme Dupin engagent, afin de couvrir les frais de commercialisation, leurs biens personnels, à concurrence de 200.000 Euros ».

Les Dupin sont furieux contre elle et ne savent plus que faire.

**Ils viennent vous consulter, vous indiquant qu'ils ne savaient pas, qu'ils ont commis une erreur, que Mademoiselle Follingue les a très mal renseignés ; qu'il faut faire annuler ce contrat catastrophique, et que, de plus, M. Lepic n'a pas encore reçu leur acceptation. Qu'en pensez-vous ?**

Les Dupin n'ont pas de chance !

Leur autre fils Kiki est un original : il désire acheter une montre de grande marque, mais comme il veut la payer moins cher, il cherche dans le commerce une marque contrefaite !

Toujours aussi original, il souhaite se fournir du cannabis pour se confectionner un joint !

Enfin, il est allé rendre visite à une jeune femme de petite vertu et, non content de ses services, désire obtenir en justice le remboursement de ce qu'il lui a payé.

**Quelles sont les chances de succès des différentes recherches ou de l'action en justice de Kiki ? Pourquoi ?**

Toujours aussi malchanceux, Pierre Dupin désire ouvrir un vidéoclub dans leur petit village. Il loue 500 DVD pour les louer à son tour, ce qui s'avère impossible car il y a peu d'habitants.

**Il veut mettre fin au contrat par lequel il louait les 500 Cds, qu'en pensez-vous ?**

Vous éclairerez les Dupin et leur fils en fondant votre argumentation juridiquement (textes, jurisprudence). Vous structurerez votre raisonnement dans le cadre d'un plan.